

# CRÉDIT AGRICOLE DE TLEMCCEN

Constitution de Société  
(*L'Avenir de Tlemccen*, 27 décembre 1901)

Il est donné avis au public qu'une société de crédit à capital variable, régie par les lois des 5 novembre 1894 et 8 juillet 1901, dénommée Crédit agricole de Tlemccen, a été constituée à Tlemccen, le vingt-deux décembre mil neuf cent un, entre les sociétés locales de Crédit agricole mutuel de Tlemccen et de Descartes, et le Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Tlemccen, les sieurs : NOGARO, propriétaire à Tlemccen ; LEONARD, propriétaire à Bréa ; THESMAR, propriétaire à Saf-Saf ; DUFFAU père, propriétaire au même lieu ; CAZENAVE, propriétaire à Tlemccen ; Georges SOIPEUR et Albert HAVARD, tous deux propriétaires au même lieu ; DOLLFUS<sup>1</sup>, propriétaire à Saf-Saf ; Onésime HAVARD, propriétaire à Tlemccen ; Hilaire SOIPEUR, propriétaire à Bréa ; TARISSE, propriétaire à Tlemccen ; BEDOIN et LICHT, propriétaires à Mansoura, tous membres du Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Tlemccen.

Le capital de fondation de la société est de douze mille francs, dont le premier quart a été versé.

La société pourra admettre, ultérieurement, dans son sein les sociétés locales de crédit agricole mutuel ou les personnes qui adhéreront à ses statuts, en se conformant toutefois aux prescriptions de la loi du 8 juillet 1901.

La société reçoit les dépôts en comptes courants.

Le but de la Société est de faciliter les opérations concernant l'industrie agricole effectuées par les membres des sociétés locales de crédit agricole mutuel de Tlemccen et de Descartes, des sociétés de même nature qui viendront à se fonder dans l'arrondissement de Tlemccen, et qui adhéreront aux statuts du Crédit agricole de Tlemccen.

Dans ce but, elle escompte les effets souscrits par les membres des sociétés locales sus désignées et endossés par ces sociétés.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de :

MM. Onésime HAVARD, propriétaire, domicilié à Tlemccen, président ; THESMAR, président de la Caisse agricole de Tlemccen, propriétaire à Saf-Saf, administrateur ; PEYRE Marius, président de la Caisse agricole de Descartes, concessionnaire à Descartes, administrateur ; SOIPEUR Georges, propriétaire, domicilié à Tlemccen, administrateur ; TARISSE, propriétaire, domicilié à Tlemccen, administrateur.

Les opérations de la Société commenceront à partir du premier janvier 1902.

Les statuts avec la liste complète des administrateurs et sociétaires ont été déposés en double exemplaire au greffe de la justice de paix de Tlemccen, le vingt six décembre 1901, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

Le Président,  
O. HAVARD.

---

<sup>1</sup> Jules Dollfus (1842-1919) : entrepreneur de travaux publics, président des [Ports de Tunis, Sousse et Sfax](#). Propriétaire du domaine de Lismara.